

MOTION

présentée au CONSEIL D'ADMINISTRATION du LYCÉE LUMIERE le 10 février 2022.

Les enseignants du lycée Lumière ont pris connaissance du tableau de répartition des moyens par discipline pour la rentrée prochaine et tiennent par cette motion présentée ce jour en C.A. à exprimer leur inquiétude face à la dégradation des conditions d'étude et de travail qui résulte de la politique éducative du gouvernement actuel.

En effet, nous constatons que malgré une apparente constance de la DHG, les moyens alloués à l'établissement sont en réalité en forte baisse depuis le début du quinquennat comme l'exprime cette brève comparaison entre la situation du lycée avant la réforme (2018) et la situation actuelle.

Nous constatons en effet que la hausse des effectifs (58 élèves supplémentaires sont prévus à la rentrée prochaine par rapport à la rentrée 2018) s'accompagne paradoxalement de la perte de 53 heures-postes, tandis que les HSA ont, elles, augmenté de 55h alourdissant considérablement la charge de travail des enseignants. L'établissement doit également compenser la baisse des IMP (de 20 en 2018 à 4 à la rentrée prochaine) et de l'allocation progressive de moyens (passant de 51 à 17) alors même que nous accueillons au lycée Lumière 53% d'élèves boursiers et que la crise sanitaire, nous le savons, a accru les inégalités sociales.

Par conséquent, la dotation accordée ne laisse pas de marge de manœuvre à l'établissement.

Elle ne permet pas de réduire les effectifs qui se sont généralisés à 35 élèves par classes, en 2^{nde}, en séries générales, en séries technologiques sans pouvoir tenir compte des difficultés scolaires de nos élèves.

Elle ne permet pas non plus d'organiser du travail de groupes, des heures de vie de classe, des dédoublements pourtant absolument nécessaires dans certaines matières (Histoire-géographie, HLP, HGGSP, Langues vivantes...).

Les choix faits conduisent inévitablement à la mise en concurrence des disciplines créant une rupture d'égalité entre les élèves : seuls les enseignements de spécialité scientifiques accèdent par exemple à la possibilité d'avoir des heures à effectif réduit. Ces choix conduisent aussi à la disparition de moyens que nous savons pourtant efficaces pour la réussite des élèves : heures d'accompagnement personnalisé, heures de vie de classe, heures de groupe permettant la pratique de l'oral ou l'accès des élèves aux salles informatiques par exemple. En langues vivantes, ce sont les missions principales assignées aux enseignants qui sont menacées, à savoir « *conforter sensiblement les progrès dans la compétence orale* » ou « *mettre les élèves en activité dans des situations propices aux échanges* » (cf B.O. annexe 2 du programme de 1^{ère} et Terminale, enseignement commun et optionnel).

Cette dotation ne tient pas compte, non plus, des spécificités du lycée Lumière : nos options, garantes de la stabilité de nos spécialités artistiques, ne sont pas financées.

Enfin, à nouveau et comme chaque année, nous nous inquiétons du manque de moyens alloués à notre lycée pour la vie scolaire et le CDI.

Le lycée Lumière et ses 1226 élèves, dont une centaine sont accueillis à l'internat, ne dispose que d'un seul poste de documentaliste. La situation n'a pas changé depuis 2004 (alors que le lycée n'accueillait que 772 élèves !) et nous soulignons cette situation dégradée chaque année sans jamais obtenir de réponse ! L'amplitude horaire d'ouverture du CDI n'est pas suffisante pour accueillir nos élèves SHN dont les horaires de travail sont décalés. Elle n'est pas suffisante non plus pour permettre à nos élèves, dont une grande partie ne dispose pas à la maison de moyens d'accès à l'information (comme la récente situation de crise sanitaire nous l'a démontré) de travailler dans de bonnes conditions. Cette situation (une documentaliste pour 1226 élèves !), représente une charge de travail considérable pour notre collègue et n'est plus acceptable !

Enfin, la configuration géographique de notre établissement (3 bâtiments très éloignés les uns des autres), le nombre croissant d'élèves, la présence de l'internat rendent les conditions de travail des personnels éducatifs et la situation en vie scolaire extrêmement tendues. La surveillance est insuffisante faute de

moyens humains et le travail des AED et CPE est considérable. Depuis le début de l'année, nous avons été confrontés à deux départs de feu intentionnels, à de multiples déclenchements d'alarme, et les incidents et incivilités se sont multipliés dans les classes et dans les couloirs. L'établissement a dû faire appel aux équipes mobiles de sécurité. Cette situation n'est pas récente et le rectorat n'est pas sans savoir que nous avons connu ces dernières années différentes situations de crise émaillées de violence qui ont donné lieu par deux fois à l'évacuation en urgence de l'établissement. Nous demandons à pouvoir travailler avec nos élèves en sécurité et dans des conditions sereines et que les équipes d'AED et de CPE soient renforcées à la rentrée prochaine et adaptées aux besoins du lycée.

Pour toutes ces raisons, nous, représentants des personnels enseignants et éducatifs, élus au CA, tenons à exprimer notre mécontentement et notre vive inquiétude quant à l'insuffisance du volume global des moyens octroyés à l'établissement qui ne nous permet pas d'accomplir nos missions pédagogiques et éducatives de façon satisfaisante. L'insuffisance des moyens porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves et les mesures prises ne nous semblent guidées ni par le souci pédagogique ni par la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du secteur éducatif. Nous nous opposons donc au chiffrage de la DHG 2022 et à cette conception de l'école qui impose aux établissements de « gérer la pénurie ».